



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-neuvième session

Mercredi 30 juin 1965

à 15 h 15

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Point 33 de l'ordre du jour: | |
| Relations avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole | 7 |

Président : M. A. MATSUI (Japon).

Présents :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Bulgarie, Chine, Israël, Italie, République centrafricaine, Yougoslavie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant : Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle.

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR

Relations avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (E/4012 ; E/L.1074/Rev.1)

1. M. PACHACHI (Irak) présente le projet de résolution de l'Irak (E/L.1074/Rev.1). Le mémorandum explicatif (E/4012) expose les raisons qui incitent les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à souhaiter que des rapports officiels s'établissent entre le Conseil et cette organisation. M. Pachachi est persuadé que de tels rapports seront fructueux tant pour l'ONU que pour l'OPEP, et il exprime l'espoir que le projet de résolution recevra un accueil favorable.

2. M. ADIL (Pakistan) appuie le projet de résolution pour les raisons indiquées dans le mémoire explicatif et souhaite que ce projet recueille l'unanimité.

3. M. JAFERI (Iran) souligne l'importance du pétrole dans le monde et s'associe aux orateurs précédents. Le pétrole joue un rôle particulièrement décisif dans l'économie de certains pays en voie de développement, et les membres de l'OPEP représentent à eux seuls 50 % de la production mondiale de pétrole et 30 % des exportations mondiales. Ainsi se trouve nettement justifié l'intérêt de la coopération de cette organisation avec le Conseil.

4. M. IONASCU (Roumanie) félicite les membres de l'OPEP et particulièrement l'Irak de leur initiative qui vise à élargir la coopération internationale. Il constate tout l'intérêt que revêt le fait que ces pays exportateurs sont des pays en voie de développement et rappelle le rôle que joue l'industrie pétrolière dans l'économie de la Roumanie. En 1958, la Roumanie avait soumis à l'Assemblée générale un projet tendant à l'étude des problèmes du pétrole. Les relations qui seront établies entre le Conseil et l'OPEP pourront précisément permettre d'entreprendre de telles études. Aussi la délégation roumaine est-elle heureuse d'appuyer le projet de résolution.

5. M. VAGANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie le projet de résolution et prend note avec satisfaction du mémorandum explicatif de l'Irak. Il rappelle que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a, dans sa recommandation A.VI.2, souhaité que l'on encourage des organisations intergouvernementales de ce genre.

6. M. TFEU (Autriche) appuie, lui aussi, le projet de résolution, notamment, comme l'indique le deuxième alinéa du préambule, en raison de l'importance que revêt le pétrole pour le développement économique des pays en voie de développement.

7. M. PURUSHOTTAM (Inde) dit que les avantages que l'OPEP procure à chacun de ses membres ne pourront qu'être accrus par l'établissement de relations entre le Conseil et cette organisation. C'est pourquoi il appuie, lui aussi, le projet de résolution.

8. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) approuve l'initiative des pays membres de l'OPEP, notamment de l'Irak, et se félicite que le troisième alinéa du préambule du projet de résolution rappelle la recommandation A.VI.2 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il souhaite que des rapports analogues soient établis entre l'OPEP et le Conseil du commerce et du développement.

9. M. VIAUD (France) dit que la délégation française n'a aucune objection contre le projet de résolution de

l'Irak et qu'elle pourra s'y associer. Il comprend que l'alinéa *b*) du dispositif vise le Conseil économique et social ainsi que ses organes subsidiaires; il estime qu'il appartiendra au Conseil du commerce et du développement de se prononcer au sujet de ses rapports avec l'OPEP si la question était posée. La décision envisagée pourrait créer un précédent en ce qui concerne d'autres organisations intergouvernementales, également composées d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, pour le cas où certaines d'entre elles souhaiteraient établir des relations de travail avec le Conseil économique et social.

10. M. CAMPORA (Argentine) s'associe aux orateurs qui ont appuyé le projet de résolution, notamment en

raison de l'importance qui s'attache, pour les pays en voie de développement, à la coopération souhaitée.

11. M. DJOUDI (Algérie) se déclare favorable au projet de résolution et approuve tout spécialement les remarques des représentants de l'Argentine et de la France.

12. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil adopte le projet de résolution à l'unanimité.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 55.